

LES CACHOTTERIES DU GROUPE SOS

LE 20 OCTOBRE 2011 SABINE BLANC ET OPHELIA NOOR

Dans son domaine, le Groupe SOS, géant français de l'entrepreneuriat social et de la lutte contre la drogue, soigne son image de héraut des temps modernes. Jusqu'à en faire oublier quelques réalités peu reluisantes. Enquête.

En France, le Groupe SOS et ses 4 000 salariés passent pour le champion de l'entrepreneuriat social, acteur historique de la lutte contre la toxicomanie ou le logement précaire. Un industriel de l'aide sociale qui prend grand soin de son image.

Au mois de juin dernier, la chaîne LCP diffusait un documentaire hagiographique tout à la gloire du patron du groupe SOS, sobrement intitulé **Jean-Marc Borello : ni Dieu, ni maître, ni actionnaire**. Notre enquête sur l'ensemble de cette entreprise, qui regroupe près de 200 entités, montre cependant une autre facette, moins nette. Le groupe y apparaît comme un as du marketing dans le secteur de la misère sociale, pêchant parfois par opacité. Jean-Marc Borello conteste vivement cette critique, comme il nous l'a exprimé lors d'une interview particulièrement animée et que nous diffuserons dans les prochaines heures.

À en croire le **site du groupe SOS**, « des contrôles réguliers exercés par les pouvoirs publics ont témoigné du professionnalisme et de la transparence financière du Groupe SOS et au-delà, du choix des pouvoirs publics de faire de nos associations des partenaires privilégiés. » Et de citer ensuite des extraits de rapports pour prouver la véracité de ses dires.

Première offensive de la Cour des Comptes en 1998

Effectivement, les audits de 2009 sur deux de ses associations, **JCLT** (accompagnement de publics en difficulté) [pdf] et **Crescendo** (crèches et haltes-garderies) [pdf], faits par l'Inspection Générale de la Ville de Paris (IGVP), sont très positifs. Mais plus bas, on tombe sur d'autres rapports, nettement moins élogieux.

En 1998, la Cour des Comptes publie un rapport [pdf] relatif au dispositif de lutte contre la toxicomanie. Une partie est consacrée au contrôle de l'emploi des crédits publics, en prenant exemple sur trois associations, dont SOS Drogue Internationale (SOS DI), la structure « mère », fondée en 1984¹



Voici l'extrait qu'en a retenu le Groupe SOS pour son site : « Son expansion a été encouragée par les pouvoirs publics qui l'ont d'ailleurs sollicitée à plusieurs reprises pour reprendre la gestion d'associations en difficulté ou en voie de disparition ou pour mettre en œuvre des expérimentations. » OWNI, qui a lu tout le rapport, a sélectionné d'autres passages (pp. 102-104) :



Puissante et influente, l'association SOS DI agit souvent en relation directe avec l'administration centrale sans que les services déconcentrés de l'État soient toujours consultés, ni même informés.



La structure du groupe, qui mêle « des associations satellites, "sœurs" et des "filiales de gestion" » est pour le moins floue : « Alors même que les dirigeants de l'association ne contestent pas la nécessité de clarifier les relations entre les diverses entités de l'ensemble ainsi constitué et de pousser plus loin la consolidation des comptes, les outils nouveaux mis en œuvre ne répondent qu'imparfaitement à ces préoccupations. »

Enfin, au chapitre « Relations avec l'État », de nouveau, les inspecteurs tiltent sur l'insuffisance de la comptabilité, indispensable pour fixer au plus juste les subventions et dotations de l'État.

Rapport éloquent de l'IGAS

Un rapport de l'Inspection Générale des Affaires sociales (IGAS)² rendu en décembre 1999 est ensuite cité sur le site du Groupe SOS : « L'activité et le service rendu aux publics concernés sont incontestables. » Le Groupe SOS se garde bien de préciser que c'est celui de la Cour des comptes qui l'a motivé. Et ils sont un peu énervés les inspecteurs car « la règle de l'improvisiste n'a pu être respectée » : l'association a été prévenue.

Jean-Marc Borello aime à répéter qu'il a appris la gestion d'entreprise en lisant un *Que-Sais-Je*, du temps où il était patron du groupe Régine (boîtes de nuit et restaurants).

Apparemment, il en a saisi toutes les subtilités :



Ce manque de clarté et de rigueur dans la présentation des relations entre les diverses entités de l'ensemble est d'autant plus étonnant que les équipes du "groupe SOS" font preuve par ailleurs d'un savoir faire particulièrement sophistiqué, notamment dans la conception et la présentations des clés de répartition des charges au sein des membres constituant le GIE Alliance Gestion. (p. 6)



« Difficultés considérables entre SOS Drogue international et les DDASS »

De par ses activités, le groupe SOS est amené à travailler avec les institutions publiques, et en particulier les directions départementales des affaires sanitaires et sociales (DDASS), intégrées depuis dans les ARS (Agence régionale de santé). Constatant la « concentration du pouvoir décisionnel », les inspecteurs de l'IGAS soulignent que « cette organisation centralisée [...] est à l'origine de difficultés considérables entre SOS Drogue international et les DDASS. » (p. 23)

Choix du personnel d'encadrement, demande de subventions : le directeur général Jean-Marc Borello joue de son réseau politique, qu'il a commencé à construire du temps où il travaillait à la MILT (Mission Interministérielle de contre la Toxicomanie) . Toujours au même chapitre (p24) :



En outre, certaines DDASS constatent avec regret le manque de transparence avec lequel l'association travaille. [...] Cette opacité dans la gestion de certaines structures et certaines anomalies comptables constatées ont conduit plusieurs DDASS à saisir une demande d'enquête d'autres administrations.



La politique d'expansion par reprise d'association n'est pas épargnée (en gras dans le texte) : « *On ne peut que s'étonner du changement permanent de périmètre et de dénomination des structures, associations, groupements d'intérêt économique et sociétés commerciales composant le "groupe SOS", qui rend, de fait, impossible le suivi des opérations financières menées par les différentes entités, en dépit des sommes considérables qui leur sont versées, année après année, directement ou indirectement, par les pouvoirs publics.*

L'organisation très créative, au périmètre sans cesse modifié, ainsi mise en œuvre, aboutit à faire échapper au contrôle de l'État le suivi d'ensemble des flux financiers entre les diverses structures composant le "groupe SOS". »

Le clou est enfoncé à la fin :



Les inspecteurs de l'IGAS maintiennent l'essentiel de leurs conclusions après les réponses du groupe SOS.



Et un rapport de 2005, absent du site

Quelques années plus tard, l'IGVP reprend quasiment mot pour mot ces conclusions, dans un rapport sur SOS DI [\[pdf\]](#), qui ne figure pas sur le site du Groupe SOS :



Soulignés par les rapports de l'IGAS-IGF (1999) et de la Cour des Comptes (1998), certains des aspects négatifs restent inchangés, voire accrus :

“La complexité des montages adoptés pour le Groupe SOS rend extrêmement difficile la lisibilité et le contrôle de leurs opérations par les services de l'État.”

“Cette complexité se trouve accrue par les changements permanents de dénominations et de périmètre des différentes entités.”



Et si le problème des relations avec les DDASS a été réglé, ce n'est pas par la bonne volonté du groupe mais par un changement de politique publique, « avec le transfert des financements de l'État vers l'Assurance Maladie, qui renforce l'autonomie de décision des DRASS et des CRAM. »



Au chapitre bizarrerie, l'IGVP note ainsi des erreurs comptables importantes :

« Les lignes de détails des comptes cumulés pour l'association SOS DI (soit pour l'ensemble de ses structures sur le territoire) font état de manière erronée de subventions très importantes de la part de la MILDT (7,960 Md'€ pour 2001, 4,533 M d'€ pour 2002 et 1,6 Md'€ en 2003) en plus de subventions de 7.626 euros et 20.114 euros en 2002.

La MILDT n'a en effet pas confirmé ces chiffres aux rapporteurs, faisant état globalement de subventions versées aux structures de SOS DI pour l'ensemble du territoire de 2,3 Md'€ et de 1,9 Md'€ respectivement, pour les années 2001 et 2002. Les mêmes types d'erreurs ont été constatées pour les subventions de la Ville de Paris. »

A qui la faute ? Au logiciel comptable a répondu SOS DI. On terminera avec ce passage (p. 107) :



L'analyse précise par les rapporteurs des dossiers comptables concernant les activités financées par la Ville de Paris s'est heurtée à certaines réticences du délégué général du Groupe SOS. De même en ce qui concerne l'examen des procès verbaux des AG et des CA de SOS DI, qui n'ont pu être examinés que sur place, sans photocopies.



Dans la série confiance...

Photos et illustrations via Flickr sous licences Creative Commons, par **End of Level Boss**, **waterlilysage** ; **boskizzi** ; **Thomas Hawk**
Image de Une, **CG94**, [cc-by-nc-nd]

1. La dénomination Groupe SOS, récente, n'a aucune valeur juridique. Nous vous invitons à voir **leur organigramme** pour avoir une idée de l'ensemble de leurs structures. [↔]

2. disponible uniquement en papier, en se rendant sur place [↔]

VILO

le 20 octobre 2011 - 10:11 • SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



Je comprend mal ou veut en venir cet article: y-a-t-il ou non des employes de cette association qui profitent du flou de la comptabilite ?..

VOUS AIMEZ



0

VOUS N'AIMEZ PAS



0

LUI RÉPONDRE

BARACK@FRIT

le 20 octobre 2011 - 12:28 • SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



Le groupe manque peut-être de transparence, mais l'article manque d'une conclusion !

Quelles sont les conséquences de ce fait (s'il y en a)? qui en profite? qui en est victime?

VOUS AIMEZ



1

VOUS N'AIMEZ PAS



0

LUI RÉPONDRE

DEREK

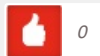
le 20 octobre 2011 - 17:35 • SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



Oui clairement, il n'y a rien dans cette enquête. Le fait d'être face à des questions sans réponse n'implique pas que derrière, il y ait des choses compromettantes...

De la part d'Owni, c'est décevant.

VOUS AIMEZ



0

VOUS N'AIMEZ PAS



0

LUI RÉPONDRE

SYLVANOU75

le 20 octobre 2011 - 23:05 • SIGNALER UN ABUS - PERMALINK

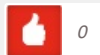


Honnêtement, cette enquête n'en est pas une !! Les données fournies datent de 2005... Nous sommes en 2011.

Les auteurs devraient surtout spécifier leurs motivations de cet article. A se demander, si ceux ci auraient été salariés d'une des associations ou entreprises de ce groupe; et que cet article n'a qu'un objectif: nuire cette organisation; par vengeance d'un licenciement.

Merci donc aux auteurs de préciser tout ceci, cela voudrait ainsi dire qu'il y a un conflit d'intérêt que sous couvert d'une enquête journalistique ce soit simplement un règlement de compte.

VOUS AIMEZ



0

VOUS N'AIMEZ PAS



0

LUI RÉPONDRE

SABINE BLANC

le 21 octobre 2011 - 12:29 • SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



Bonjour, nous n'avons jamais travaillé pour le Groupe SOS, nous tenons à disposition nos fiches de paye si vous voulez vérifier.

VOUS AIMEZ



0

VOUS N'AIMEZ PAS



0

LUI RÉPONDRE

VINCENT

le 21 octobre 2011 - 7:51 • SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



J'ai tout de suite ouvert l'article, interpellé car mon amie travaille pour une structure du groupe sos...
je me joins aux précédents commentaires: on dirait un gros titre de tabloïd avec rien à l'intérieur.
un peu déçu aussi.

VOUS AIMEZ



0

VOUS N'AIMEZ PAS



0

LUI RÉPONDRE

GREG

le 21 octobre 2011 - 9:21 • SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



Hallucinant de niaiserie cet article. Donc en gros, entre 1998 et 2005, il y avait des choses pas claires, mais en 2009 les rapports sont très positifs. Donc les problèmes ont été réglés. Bien. Donc la conclusion c'est quoi???

VOUS AIMEZ



0

VOUS N'AIMEZ PAS



0

LUI RÉPONDRE

ANNE-AXELLE

le 21 octobre 2011 - 16:24 • SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



Qu'il y est une conclusion claire ou non, il est toujours bon d'en savoir un peu plus. A chacun d'en tirer sa propre thèse. Je vois dans cet article, la volonté d'informer, guère plus. Quel reproche lui faire sérieusement?

VOUS AIMEZ



1

VOUS N'AIMEZ PAS



0

LUI RÉPONDRE

FELIX

le 21 octobre 2011 - 17:43 • SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



Superbe article!
J'ai travaillé au Groupe SOS, directement avec Jean-Marc Borello et la direction, et à ce titre j'ai été interviewé pour ce dossier. J'ai prit le temps d'expliquer ce que j'y ai vu et ce que j'en ai pensé. L'activité de ces associations, entreprises et le management mit en place dedans est le plus beau mélange d'humanisme et d'esprit d'initiative que j'ai pu rencontrer.

Ce qui est extraordinaire c'est que rien de ce que j'ai pu échanger avec les journalistes ne ressort dans les articles.

Je me souviens que durant l'interview les journalistes me disaient n'avoir pratiquement aucun élément négatif sur le groupe.

Belle objectivité donc, que de s'être concentré uniquement sur les 2 / 3 demi critiques qui ont put être glanées ici et là !

Ce dossier ne serait-il qu'une manipulation pour faire connaitre owni?

Quand on regarde le fond du travail du Groupe SOS, dans la situation de notre société en 2011, on devrait comprendre qu'il n'est pas là pour rien et fait parti de ceux qui nous construisent un avenir plus optimiste.

VOUS AIMEZ



0

VOUS N'AIMEZ PAS



0

LUI RÉPONDRE

BENJAMIN

le 22 octobre 2011 - 0:41 • SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



Manifestment, les auteurs de la serie lisent les commentaires, alors pourquoi ne

pas répondre aux critiques? J'espère au'il n'y a pas que les autres qui doivent rendre des comptes...

Je viens de lire la série sur SOS, et franchement, le décalage entre les titres/accroches (qui suggèrent carrément des pratiques illégales) et l'absence de contenu ou de conclusion est assez frappant. Ou diable voulez-vous en venir?

VOUS AIMEZ



0

VOUS N'AIMEZ PAS



0

LUI RÉPONDRE

ADMIN

le 22 octobre 2011 - 12:34 • SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



Nous avons bien lu vos critiques concernant ce dossier qui est le début de notre enquête. Pour mémoire, le Groupe SOS reçoit énormément de subventions publiques, dans ce contexte, les critiques relevées dans les audits de l'IGAS et de l'IGVP (qui concernent aussi la gestion financière) soulèvent des questions.

Par ailleurs, nous avons d'autres témoignages suggérant que l'histoire du Groupe SOS est loin d'avoir été un long fleuve tranquille.

Notre démarche s'inscrit dans une perspective rétrospective, ce n'est pas un état des lieux en 2011.

Sabine et Ophelia.

VOUS AIMEZ



1

VOUS N'AIMEZ PAS



0

LUI RÉPONDRE

L'AVOCAT DU DIABLE

le 23 octobre 2011 - 20:50 • SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



"Notre démarche s'inscrit dans une perspective rétrospective"

.. Quel est le but ?

Non parce que vous pouvez aussi nous faire une retro de milliers d'autres associations, entreprises, personnalités, hommes politiques, inconnus ...

On a que ça à faire.

Vous aussi ... ?

VOUS AIMEZ



0

VOUS N'AIMEZ PAS



0

LUI RÉPONDRE

DANIÈLE

le 24 octobre 2011 - 14:41 • SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



Je souhaite défendre les auteures de l'article.

En effet, SOS est devenu le gestionnaire d'environ la moitié du travail social en France, s'occupe de soins en toxicomanie, de mineurs délinquants, de précarité, de développement durable, d'insertion, logements pour populations en difficulté, peut-être même de soins palliatifs pour personnes mourantes. Il semble légitime que des journalistes s'intéressent à des structures d'une importance considérable, tant en terme d'importance des problématiques des personnes concernées, qu'en terme de masses financières requises.

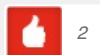
La façon dont l'entreprise se situe par rapport aux contrôles des financeurs constitue un indice de la façon dont elle gère son rapport au monde. Des populations vulnérables lui sont "confiées". Des sommes considérables aussi. Il est normal qu'elle ait à rendre des comptes, et l'article montre que ce n'est pas si simple.

L'IGVP se laisse donc impressionnée par SOS en acceptant les principes de confidentialité érigés en dogme dans cette multinationale (SOS-D International).

Mais qui finance? Qui inspecte? Qui a peur de qui?

Merci pour ce travail, espérons qu'il sera relayé.

VOUS AIMEZ



2

VOUS N'AIMEZ PAS



0

LUI RÉPONDRE

L'AVOCAT DU DIABLE

le 26 octobre 2011 - 15:02 • SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



Dans la mesure où ce type d'associations prend en charge une large partie du

“boulot” que l'État ne veut plus et/ou ne peut plus faire depuis longtemps, la seule chose qui s'impose n'est pas de chercher la petite bête (on en trouvera toujours au moins une) mais de se demander tout simplement :

Les bénéfiques sont-ils supérieurs aux coûts ?

Tout en exerçant, bien sûr, un contrôle et une certaine forme de pression pour éviter de laisser la porte ouverte à toutes les fenêtres ... (souvenez vous de l'ARC il y a quelques années où cela avait très clairement basculé dans le grand n'importe quoi du côté de cette association).

VOUS AIMEZ



2

VOUS N'AIMEZ PAS



0

LUI RÉPONDRE

GOMEZ

le 30 avril 2012 - 22:09 • SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



Je tiens également, à l'instar de Danièle, à encourager les journalistes qui se sont intéressées au groupe SOS. Je travaille dans le secteur social et médico-social et nous voyons effectivement ce groupe “s'accaparer” peu à peu de nombreuses structures. Si l'article ne semble pas révéler un grand scandale, il s'agit malgré tout de la privatisation par un seul acteur (sorte de multinationale du social) d'une part des fonds publics destinés à ce secteur.

Par ailleurs, et même si cela est plus subtil, le groupe SOS possède ses propres services de supervision. Or, par principe, quand ça va mal dans une institution et que l'on met en œuvre une supervision, on mandate une structure extérieure. Les méthodes utilisées sont celles des entreprises privées (évaluation, qualité totale) qui s'immiscent peu à peu dans le secteur social et qui demande vraiment à être interrogées voire critiquées... critiques qui semblent plus difficiles quand on travaille pour SOS. J'attends avec impatience une étude plus approfondi sur ce groupe. Merci quand même

VOUS AIMEZ



3

VOUS N'AIMEZ PAS



0

LUI RÉPONDRE

2 pings

[Economie sociale] Les cachotteries du Groupe SOS » OWNI | Club de l'Europe le 24 octobre 2011 - 15:43

[...] En 1998, la Cour des Comptes publie un rapport [pdf] relatif au dispositif de lutte contre la toxicomanie. Une partie est consacrée au contrôle de l'emploi des crédits publics, en prenant exemple sur trois associations, dont SOS Drogue Internationale (SOS DI), la structure « mère », fondée en 19841 [...]

C'est comment à l'IRTS de Lorraine ? | irtsloiraine le 18 septembre 2012 - 23:41

[...] – 3° : nomination d'un chargé de mission, Luc Ferster, qui devra remédier aux graves défaillances... et assurer le suivi opérationnel de l'IRTS. Luc Ferster a été directeur d'Hospitalor (2700 salariés en Moselle) qui a été absorbé en octobre 2011 par le Groupe SOS (10000 collaborateurs) dont le credo est : l'économie sociale et solidaire : une nouvelle façon de faire la croissance. [...]